

Parc de la Villette
Bloc B
Marcinelle
Procès-Verbal de l'assemblée du 10 juin 2023
(Rédigé en séance)

Selon la liste des présences jointe au présent PV, sur un total de 62 58  propriétaires, sont présents ou représentés, pour un total de 4375 /10.000°

Local : le Centre PME à Lodelinsart.

Désignation d'un président et d'un secrétaire.

Monsieur Vancoppenolle est désigné président,  comme secrétaire.

1. Comptes 2022 : explication des comptes par le commissaire aux comptes.
Approbation et décharge au Syndic.

Monsieur Lagneau expose son rapport.

Acceptation des comptes et décharge donnée au Syndic.

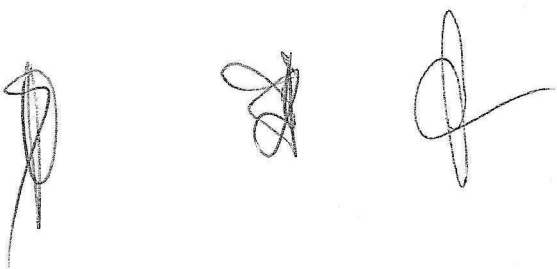
Pour : 4145
Contre : 0
Abstention : 230

2. Budget 2022 – 2023 : adaptation des charges communes et fonds de réserve.

2.1 Adaptation des charges communes. Augmentation du fonds de roulement de 25.000 €.

A partir du 1^{er} janvier 2024 les charges seront payées mensuellement.
Un seul courrier sera envoyé en décembre.

Pour : 3066
Contre : 1232
Abstention : 77



2.2 augmentation du Fonds de Réserve à 2 x 30.000€ par an.

A partir du 1^{er} janvier 2024, le fonds de réserve sera payable mensuellement. Les copropriétaires recevront un courrier annuel.

Pour : 3360

Contre : 938

Abstention : 77

3. Commissaire aux comptes: élection / réélection de la société BCG Srl.

Pour : 4145

Contre : 0

Abstention : 230

4. Conseil de copropriété : Election / Réélection.

████████████████████
Pour : 3848

Contre : 76

Abstention : 230

████████████████████
Pour : 3910

Contre : 0

Abstention : 230

████████████████████
Pour : 3516

Contre : 408

Abstention : 307

████████████████████
Pour : 3925

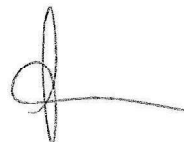
Contre : 76

Abstention : 230

████████████████████
Pour : 3696

Contre : 0

Abstention : 307



5. Introduction d'une demande de prêt auprès du fonds de logement.

Le Syndic fera un dernier rappel pour que les propriétaires renvoient leur Avertissement extrait de rôle au fonds du logement. Un courrier plus menaçant sera envoyé en insistant sur sur l'importance du prêt à 0% .

6. Mise aux normes de la sécurité incendie : phase n°2 : décision et financement.

La phase n°2 prévoit la mise en conformité de la paroi côté escalier de secours sur les paliers des 6 étages inférieurs et aussi au rez.

Le montant remis ce jour par l'architecte est de 77.000 € Htva par bloc.

Le Syndic et le conseil de copropriété insistent sur l'importance de ces travaux.

Les propriétaires financeront la totalité des travaux mensuellement, sur 12 mois, à partir du 1^{er} juillet 2023.

Afin de pouvoir signer le devis au plus vite les propriétaires décident de libérer la moitié de la somme du fonds de réserve.

Le Syndic rappelle que chaque porte d'appartement privative doit être remplacée par une porte RF. Chaque propriétaire doit faire le nécessaire. Actuellement le Syndic ne sait pas si la porte des appartements vers l'escalier de secours sont communes ou privatives

Pour : 3938

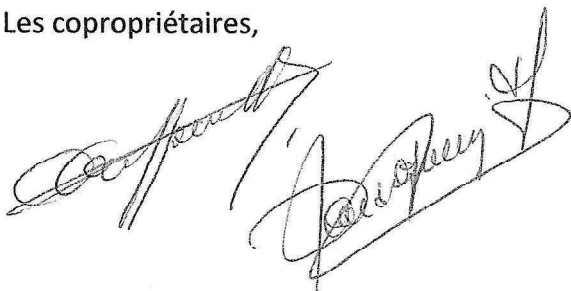
Contre : 154

Abstention : 230

7. Questions et remarques des occupants.

NEANT

Les copropriétaires,



Le syndic,

